

Chef d'équipe serrurerie métallerie (H/F)

78420 CARRIERES SUR SEINE [Accéder à l'annonce en ligne](#) 



CDI



Temps plein



Dès que possible



Ouvert aux personnes en situation de handicap



L'entreprise

Notre client est spécialisé dans l'installation, maintenance et dépannage de systèmes automatisés de portes, portails et barrières, de systèmes de contrôle d'accès, de vidéoprotection, d'interphonie, ainsi que pour tout type de travaux en serrurerie, ferronnerie et métallerie.



Le poste

Pour accompagner son développement et renforcer ses équipes, notre client est à la recherche de son futur Chef d'Équipe Serrurerie Métallerie

LE POSTE :

Sous la responsabilité hiérarchique du Chef de Chantier, les missions du Chef d'Équipe Serrurerie Métallerie F/H consisteront notamment à :

- S'assurer du respect des consignes d'exécution et des règles de sécurité,
- Participer à la production, assister ses collègues dans leurs missions,
- Fabriquer, installer et rénover des ouvrages de ferronnerie, de serrurerie et de métallerie (grilles de protection, rampes d'escalier, garde-corps, marquises, pergolas, vérandas, portes et portails, etc.),
- Débiter de la matière métallique,
- Poser des ouvrages de métallerie sur chantier,
- Relever les mesures de pièces ou de leur implantation sur chantier.



Le profil recherché

VOTRE PROFIL :

- Vous avez une solide formation et une expérience significative en serrurerie/métallerie.
- Une expérience en management est la bienvenue.
- Vous êtes autonome et savez partager vos connaissances.
- Vous êtes titulaire du permis B.

SAVOIR ÊTRE :

- collaboration +++
- Autonomie
- Rigueur
- Honnêteté

Conditions d'embauche :

- Période intérim avant passage en CDI
- Salaire de 2650 à 2850 € bruts mensuels à définir en fonction de l'expérience, pour 39 heures de travail hebdomadaires ;
- 12 jours de RTT/an ;
- Paniers repas = 11.60 € / jour de travail, en plus du salaire brut ;
- Intéressement selon les résultats financiers de l'entreprise ;
- Adhésion à l'APAS BTP (<https://www.apas.asso.fr/particuliers>);
- Prime de congés = 30 % de l'indemnité des 4 premières semaines de congés payés versée par la CI BTP (pour un exercice complet) ;
- Mutuelle familiale.